

## Compte Rendu Conseil Communautaire Séance du 20 mai 2010

### Etaient Présents

<i>Bourgueil</i>	: Mrs GAILLARD, JUNGES et MIRAND
<i>Benais</i>	: Mme FRAISSE et Mr NION
<i>Chouzé sur Loire</i>	: Mrs THIBAUT, BARRE et Mme ROUX
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mr PINARD
<i>Continvoir</i>	: Mr GRANDEMANGE
<i>Gizeux</i>	: Mrs BEAUPIED et DE LAFFON
<i>Ingrandes de Touraine</i>	: Mrs MUREAU et AMBRUGEAT
<i>Restigné</i>	: Mmes GALBRUN et GIRARD
<i>Saint Nicolas de Bourgueil</i>	: Mrs COUSSEAU et LOPPION

### Absents excusés

<i>Bourgueil</i>	: Mme RIGUET
<i>Benais</i>	: Mme RIOCREUX
<i>La Chapelle sur Loire</i>	: Mme FOUQUET
<i>Restigné</i>	: Mr BESNIER
<i>Saint Nicolas de Bourgueil</i>	: Mr GOURDON

### Secrétaire de séance

**Madame GIRARD**

Avant de passer à l'ordre du jour Monsieur le Président donne la parole à Madame DESENNE afin qu'elle puisse présenter les diverses activités qu'elle exerce à la cave du Pays de Bourgueil.

Après cet exposé suivi de questions au sein de l'assemblée, Monsieur GAILLARD tient à souligner toute l'énergie dépensée par Madame DESENNE et la remercie pour son intervention.

Il rappelle par ailleurs les travaux en cours de réalisation (chauffage) qui devraient solutionner les problèmes d'humidité.

## I – ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2010

*Ce document est adopté à l'unanimité.*

## II — BUDGET 2010 - SUBVENTION D'EQUILIBRE

Monsieur le Président rappelle la nécessité de verser une subvention exceptionnelle pour assurer l'équilibre des deux budgets annexes au titre du présent exercice.

Il souligne que les crédits nécessaires ont été inscrits dans le budget 2010 et propose à l'Assemblée de délibérer pour permettre la réalisation des écritures comptables correspondantes.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président.

***DECIDE, à l'unanimité,***

***De VERSER une subvention exceptionnelle d'équilibre de 84 257.77 € pour le budget activités commerciales et 8 219.00 € pour le budget gendarmerie.***

***AUTORISE le Président à émettre les titres et mandats correspondants.***

***SOULIGNE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Communauté de Communes.***

## III — PERSONNEL RATIOS PROMUS PROMOUVABLES POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le Président informe l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratios promus-promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des Agents de Police.

Vu l'avis de principe du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire réuni le 1<sup>er</sup> avril 2010, préconisant les dispositions suivantes **à compter de l'année 2010** :

3 types d'avancement peuvent être distingués.

### 1- Premier type d'avancement

- Premier Grade d'avancement avec Examen Professionnel
  - ⇒ Passage de E3 à E4 : Avancement d'Adjoint de 2° Classe à Adjoint de 1° Classe
  - ⇒ Premier grade d'avancement en catégorie A et B

### 2- Deuxième type d'avancement

- Deuxième grade d'avancement lorsque l'Examen Professionnel est inexistant
  - ⇒ Passage de E4 à E5 : Avancement d'Adjoint de 1° Classe à Adjoint Principal de 2° Classe par exemple.
- Premier grade d'avancement sans Examen Professionnel
  - ⇒ Premier grade d'avancement en catégorie C pour les filières administrative, technique, animation, culturelle ainsi que la filière sanitaire et sociale pour les agents sociaux (**Passage d'E 3 à E4**)
  - ⇒ Premier grade d'avancement en catégorie C pour la filière sanitaire et sociale et les cadres d'emplois de Garde-Champêtre et d'Agent de Maîtrise
  - ⇒ Premier grade d'avancement en catégorie A et B
- Deuxième grade d'avancement avec Examen Professionnel
  - ⇒ Deuxième grade d'avancement en catégorie A et B

### 3- Troisième type d'avancement

- Troisième grade d'avancement
  - ⇒ Passage de E5 à E6 : Avancement d'Adjoint Principal de 2° Classe à Adjoint Principal de 1° Classe
  - ⇒ Troisième grade d'avancement en catégorie A
- Deuxième grade d'avancement sans Examen Professionnel
  - ⇒ Deuxième grade d'avancement en catégorie C pour la filière sanitaire et sociale et le cadre d'emplois de Garde-champêtre
  - ⇒ Deuxième grade d'avancement en catégorie A et B
- Les ratios varieraient en fonction du nombre d'agents susceptibles d'être promus selon 3 hypothèses, les pourcentages étant compris entre 20 % et 60 %.
  - ⇒ Pour un nombre d'agents promouvables **égal ou supérieur à 10**, les ratios varieraient de **20 % à 30 %**
  - ⇒ Pour un nombre d'agents promouvables **compris entre 5 et 9**, les ratios varieraient de **30 % à 45 %**
  - ⇒ Pour un nombre d'agents promouvables **inférieur à 5**, les ratios varieraient de **40 % à 60 %**

	Nombre d'agents remplissant les conditions		
	= ou > 10	de 5 à 9	de 1 à 4
Premier type d'avancement	30 %	45 %	60 %
Deuxième type d'avancement	24 %	36 %	48 %
Troisième type d'avancement	20 %	30 %	40 %

Enfin, le maintien de la règle de l'arrondi à l'entier supérieur permet d'augmenter le nombre d'agents promouvables.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,*

*DÉCIDE, à l'unanimité, d'adopter les ratios ainsi proposés,*

#### **IV — ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

##### **1) Collège Ronsard**

Monsieur le Président fait part d'une demande de subvention sollicitée par l'association sportive du collège Ronsard de Bourgueil.

Cette aide financière est sollicitée pour financer en partie la participation de l'équipe des minimes filles de rugby aux championnats de France qui doit se dérouler à Brive La Gaillarde.

Après avoir souligné cet événement, il propose à l'Assemblée d'attribuer, à titre exceptionnel, une aide financière qui viendra amoindrir les frais engagés, estimés à 2 500.00 € (frais d'hébergement et de transport).

*Le Conseil Communautaire,*

*Après avoir entendu l'exposé du Président,*

*DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer à l'association sportive du collège Ronsard de Bourgueil une subvention exceptionnelle de 300.00 €.*

*SOULIGNE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.*

##### **2) Association L'ASSAULT à Ingrandes-de-Touraine**

Monsieur le Président fait part d'une demande de subvention formulée par l'Association « L'ASSAULT ».

Cette association loi 1901 (non lucrative) à vocation culturelle, ludique et pédagogique souhaite organiser un festival à Ingrandes-de-Touraine le 21 Août prochain, et pour cela sollicite le concours financier de la Communauté de Communes.

Il sollicite ensuite l'avis du Conseil Communautaire,

*Après débat, et un vote à main levée, l'Assemblée DECIDE d'octroyer à cette association, à titre exceptionnel, une subvention de 200.00 €.*

*PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.*

*Le vote à main levée a donné les résultats suivants :*

<i>Nombre de votants</i>	<i>:</i>	<i>18</i>
<i>Pour l'octroi d'une subvention de 200.00 €</i>	<i>:</i>	<i>16</i>
<i>Abstention</i>	<i>:</i>	<i>2</i>

*Mrs MUREAU et AMBRUGEAT se sont abstenus considérant que la demande était présentée par une association locale d'Ingrandes-de-Touraine.*

## **V — ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES DE MARCHES PUBLICS**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil en 2008 au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures de marchés publics de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France.

Il précise que la convention constitutive ainsi que le marché de prestations de services subséquent arrivent à terme le 31 décembre 2010.

Un nouveau groupement de commandes doit être mis en place avec pour objet la passation, pour le compte des membres du groupement, des marchés de prestations de services notamment pour la dématérialisation des procédures de passation de marchés publics.

Il souligne que le groupement de commandes évite à chaque Collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels.

Compte-tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

Il rappelle que depuis le 1er janvier 2010, les obligations en matière de dématérialisation ont été accentuées et qu'elles le seront à nouveau à compter du 1er janvier 2012 : il ne sera plus possible de refuser aux candidats de transmettre leurs plis par voie dématérialisée pour les marchés d'un montant supérieur à 90 000 € HT.

La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et la dématérialisation de la comptabilité relèvent d'une démarche volontaire de modernisation administrative.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de services.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer, notifier et exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement. A ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention précise que la mission du CIG Grande Couronne comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Cependant, les frais de procédure de mise en concurrence, les autres frais occasionnés pour le fonctionnement du groupement, et les sessions de présentation font l'objet d'une re-facturation aux membres du groupement selon les modalités suivantes :

<b>Par strate de population et affiliation à un centre de gestion</b>	<b>1ère année d'adhésion</b>	<b>Année(s) ultérieure(s) d'adhésion</b>
jusqu'à 1 000 habitants affiliés	117 €	56 €
de 1 001 à 3 500 habitants affiliés	124 €	59 €
de 3 501 à 5 000 habitants affiliés	130 €	62 €
de 5 001 à 10 000 habitants affiliés	144 €	69 €
de 10 001 à 20 000 habitants affiliés	158 €	75 €
plus de 20 000 habitants affiliés	172 €	82 €
Collectivités et établissements non affiliés	199 €	95 €

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans les marchés de services.

La convention prévoit que chaque membre dispose d'un droit de retrait à l'issue d'une période d'un an.

Par conséquent, il propose à l'Assemblée de se prononcer sur les engagements de la Communauté de Communes contenus dans la convention et de l'autoriser à signer cette convention.

***Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,***

***Vu le Code des Marchés Publics,***

***Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures,***

***Considérant l'intérêt de rejoindre ce Groupement de commandes, pour la période 2011-2014, en termes de simplification administrative et d'économie financière,***

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, après avoir délibéré :*

*DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2011-2014,*

*APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,*

*AUTORISE le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,*

*DECIDE que les dépenses inhérentes à la mise en oeuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.*

## **VI — OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) – 2EME ANNEE**

Monsieur le Président rappelle l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en cours de réalisation sur le territoire des Communes du Bourgueillois.

Il rappelle également que le Conseil Régional, le Conseil Général et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat s'étaient prononcés favorablement pour financer en partie la première année de cette opération qui a débuté le 2 octobre 2009.

Il souligne la nécessité, pour la deuxième année, de solliciter dès maintenant auprès des organismes financeurs, le renouvellement des aides attendues, et à cet effet, propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur cette démarche.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président.

*VU l'intérêt de prévoir dès maintenant le financement de l'animation et du suivi de l'O.P.A.H. pour la deuxième année.*

*DECIDE, à l'unanimité, de solliciter pour la 2<sup>ème</sup> année une subvention auprès :*

- *- du Conseil Général d'Indre-et-Loire*
- *- de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat*
- *- du Conseil Régional (suivi – animation et soutien aux logements conventionnés)*

*S'ENGAGE à financer la part non couverte par les subventions attendues et,*

*SOULIGNE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.*

*VALIDE le plan de financement joint en annexe.*

*AUTORISE le Président à signer tous documents liés aux démarches engagées pour l'octroi des aides.*

## **VII – ELABORATION D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DANS LE NORD DU DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE**

Monsieur le Président demande à Géraud De LAFFON, membre du comité « tourisme » de bien vouloir présenter les grandes lignes de ce projet d'élaboration d'une stratégie de développement touristique dans le nord du département d'Indre-et-Loire.

Monsieur De LAFFON rappelle que la Communauté de Communes s'était associée suivant délibération en date du 12 mars 2009 à une démarche collective associant les Communautés de Communes de Touraine Nord Ouest, Gâtine sur Choisses, Racan et du Pays de Bourgueil.

Le travail fourni par le Chargé de mission a permis de cibler trois domaines d'intervention qu'il s'avère nécessaire d'approfondir pour favoriser notamment l'arrivée de nouveaux flux, il s'agit :

- De la structuration et l'aménagement de sites touristiques comme les plans d'eau, des sites de visites identifiés...
- D'une intervention transversale à l'ensemble du territoire par l'aménagement des sentiers de randonnée, la valorisation des produits du terroir, le soutien aux évènementiels...
- Des préconisations d'organisation entre Communauté de Communes et Offices de Tourisme afin d'optimiser et de mutualiser les moyens de promotion et une ingénierie spécialisée.

Au vu de ces éléments, il souligne l'intérêt de pouvoir poursuivre cette opération avec la Communauté de Communes Touraine Nord Ouest, les deux autres structures ne souhaitant pas s'associer à cette démarche.

Le Président souligne également l'opportunité d'engager cette seconde phase et propose ensuite à l'Assemblée de se prononcer.

*Le Conseil Communautaire,*

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur De LAFFON,*

*VU l'intérêt souligné par le Président,*

*EMET, à l'unanimité, un avis favorable pour la poursuite de l'action engagée.*

*S'ENGAGE à participer au financement du chargé de mission pour une période de 18 mois et ce à hauteur de 26 000.00 €.*

*AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir entre les Communautés de Communes de Touraine Nord Ouest et du Pays de Bourgueil.*

***SOULIGNE*** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Collectivité.

***Et DECIDE, à l'unanimité, de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants :***

**DEPENSES :**

Article 022 : Dépenses imprévues - 26 000,00 €uros

**RECETTES :**

Article 6554 : Contribution aux organismes de regroupement + 26 000,00 €uros

**VIII – TRANSFERT DE PROPRIETE – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GENDARMERIE/CCPB**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que suivant acte notarié en date du 11 avril 2008, il a été constaté le transfert de propriété par le Syndicat Intercommunal de gendarmerie de Bourgueil, suite à sa dissolution, au profit de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil.

Il précise que seules les parcelles concernant l'ancienne caserne de gendarmerie ont été mentionnées, les terrains cadastrés Section F n ° 56 et 1351 situés sur le territoire de la Commune de Bourgueil et concernant la nouvelle caserne de gendarmerie n'ayant pas été pris en compte.

A cet effet, il propose à l'Assemblée de faire apporter un modificatif à l'acte notarié sus-visé.

***Le Conseil Communautaire,***

***Après avoir entendu l'exposé du Président,***

***EMET, à l'unanimité, un avis favorable à cette proposition.***

***DECIDE de solliciter Maîtres DESPINS, Notaire associé à Bourgueil pour apporter une modification à l'acte notarié établie le 11 avril 2008.***

***S'ENGAGE à prendre en charge les frais correspondants.***

***AUTORISE le Président à signer l'acte notarié.***

**IX – BUREAUX RELAIS – PARC D'ACTIVITES DE BENAIS/RESTIGNE**

Monsieur le Président rappelle que ce programme de travaux a été validé par le Conseil Communautaire et Mr BREUST Architecte, rassemble actuellement tous les éléments nécessaires pour le dépôt du permis de construire.

Afin que cette opération puisse démarrer dans les meilleurs délais, il propose au Conseil Communautaire :

1. – d'être autorisé à signer le permis de construire à intervenir,

2. – de lancer une consultation,
3. – de consulter également différents Cabinets pour la mission S.P.S., le contrôle technique et l'étude de sols.

*Le Conseil Communautaire,*

*Après avoir entendu l'exposé du Président, à l'unanimité,*

*AUTORISE, le Président à signer le permis de construire à intervenir.*

*DECIDE de lancer une consultation (avis d'appel public à la concurrence – marchés à procédure adaptée)*

*CHARGE le Président de lancer une consultation auprès de plusieurs Cabinets pour les missions Sécurité, Protection, Santé, le contrôle technique, l'assurance dommages ouvrage, l'étude de sols et l'autoriser à signer les contrats avec les Cabinets ayant présenté l'offre la plus avantageuse pour la Collectivité.*

## **X — CONSTRUCTION D'UN POLE MULTI ACCUEIL – PASSATION D'AVENANTS**

Monsieur COUSSEAU, Vice-Président en charge du développement économique rappelle à l'Assemblée le programme de construction en cours, programme qui avait fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence prenant en compte la procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Au cours du chantier, quelques modifications sont apparues nécessaires pour satisfaire au mieux le besoin des utilisateurs ; à cet effet il propose au Conseil Communautaire d'étudier les propositions d'avenants suivants :



Il sollicite ensuite l'avis de l'Assemblée.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, se prononce favorablement et, VALIDE les propositions d'avenants détaillées ci-dessus.***

***AUTORISE le Président à signer les avenants correspondants.***

***SOULIGNE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.***

## **XI — PLAN DE REVITALISATION PLASTIVALOIRE**

Monsieur BARRE commente cette question.

Afin de compenser la diminution du nombre d'emplois, il rappelle que l'entreprise PLASTIVALOIRE, en accord avec l'Etat, doit réaliser **un plan de revitalisation**.

Ce plan associera les 4 Communautés de Communes les plus impactées :

- Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau
- Communauté de Communes Rivière-Chinon-St Benoît la Forêt
- Communauté de Communes Touraine Nord Ouest
- Communauté de Communes du Pays de Bourgueil.

Il est prévu que la Communauté de Communes Touraine Nord Ouest soit la structure « chef de file » de ce plan. Elle s'assurera du bon fonctionnement du plan.

Du fait des compétences de la technicienne et de son expérience dans ce type de projet, la Communauté de Communes Rivière-Chinon-St Benoît la Forêt assurera la coordination, moyennant le versement de 30 000,00 €uros sur les 387 000,00 €uros de l'enveloppe globale (mission d'une durée de 2 ans).

La convention de revitalisation prévoit la création de 72 emplois sur deux ans. Pour ce faire, la mise en place d'aides directes est prévue. Le programme d'actions prévoit également des axes concernant la création d'immobilier d'entreprise et l'aide au développement touristique.

Il propose ensuite à l'assemblée d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à ce plan de revitalisation.

***Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette proposition.***

## **XII — ANCIENNE CASERNE DE GENDARMERIE DE BOURGUEIL – AMENAGEMENT DE LOCAUX POUR LA TRESORERIE**

Monsieur COUSSEAU rappelle que le Conseil Communautaire avait décidé de lancer une consultation et autorisé le Président à signer les marchés à intervenir avec les entreprises les mieux disantes.

Ces demandes étant effectuées, il communique à l'Assemblée le résultat de cette consultation soulignant que 13 entreprises avaient présenté une offre.

N° des lots	Désignation des lots	Estimation H.T.	Noms des entreprises retenues	Montant H.T.
1	Plâtrerie/Isolation/ Plafonds/Carrelage	15 500.00 €	NIVET ACOUSTIC (Joué-les-Tours)	14 838.00 €
2	Menuiseries extérieures aluminium - serrurerie	9 000.00 €	SARL JULIENNE (Avoine)	7 324.00 €
3	Menuiseries bois intérieures	4 200.00 €	Ets OUDIN (Langeais)	2 368.72 €
4	Peinture/Revêtements de sols couverture	10 500.00 €	Ets CHASLE BOSTEAU (Noyant 49)	11 308.50 €
5	Electricité courant fort et faible	15 600.00 €	SM ELEC (Avoine 37)	14 195.43 €
6	Chauffage/Ventilation/Plomberie	13 000.00 €	SARL TREGRET (Benais 37)	8 453.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>67 800 .00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>58 487.65 €</b>

*L'Assemblée prend acte du résultat de cette consultation.*

*Les travaux devraient débuter en juin 2010.*

### **XIII — QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

#### **Sentiers Equestres/VTT**

Monsieur GAILLARD fait part de l'octroi d'une subvention de 5 000.00 € par Monsieur BRIAND, Député dans le cadre de la Réserve Parlementaire.

#### **Office de Tourisme**

Le Président de l'Office de Tourisme adresse ses remerciements à la Communauté de Communes :

1. – pour la subvention qui lui a été allouée en 2010.
2. – pour la remise d'un prix à l'occasion du salon artistique « 1001 couleurs »

**Tour de table**

#### **Monsieur JUNGES**

#### **Déclaration des revenus 2009**

Il regrette vivement que les services fiscaux n'aient pas prévu à Bourgueil, une permanence permettant d'apporter des informations complémentaires aux personnes qui n'ont pas la possibilité de se déplacer à Chinon.

### **SMIPE Val Touraine Anjou**

Il fait part d'une motion votée par le Conseil Municipal de Bourgueil concernant le maintien ou l'arrêt de l'unité de compostage de Benais.

L'Assemblée souhaite que les études en cours soient complétées, notamment sur la modernisation de l'usine de compostage de Benais ; les éléments connus à ce jour ne permettent pas de prendre une quelconque décision.

### **Transports collectifs**

Il précise que Monsieur Stéphane VERGER, Chauffeur de car, propose ses services pour faire des transports collectifs au sein des collectivités locales.

### **Monsieur THIBAUT**

Il rappelle le festival des quais qui doit se dérouler le 30 mai prochain.

### **Monsieur BARRE**

#### **Aire de camping car à Chouzé-sur-Loire**

60 jetons ont été vendus lors du mois d'avril. En cette période, il y a régulièrement 3 camping-cars tous les soirs.

### **Parc d'activités La Petite Prairie**

Les journées portes ouvertes, à l'initiative des artisans et des commerçants « Les Printannières », se sont déroulées les 23 et 24 avril.

### **Parc d'activités de Benais/Restigné**

#### **1. Portes ouvertes**

Des portes ouvertes sont programmées les 18 et 19 Juin à l'initiative des artisans (Mmes CHARLOT et GAVEL). A ce jour, 19 entreprises sur les 23 installées dans le Parc d'activités vont participer à cette manifestation. La Communauté de Communes soutiendra cette initiative en prenant en charge une partie de la communication : encart dans la Nouvelle République et banderoles aux ronds-points. Il est demandé au Conseil Général la tonte des bords de la route départementale pour cette occasion.

#### **2. Dénomination des rues**

Le comité consultatif « développement économique » propose une dénomination des rues sur le thème des cours d'eau du territoire de la Communauté de Communes : Authion, Changeon, Lane ...

### **Etude de faisabilité**

- 5<sup>ème</sup> et dernière réunion du groupe de pilotage : synthèse de l'étude de faisabilité.
- Présentation des propositions de l'étude lors de la commission générale (conseil communautaire privé) du mercredi 2 juin à 19 heures.

- Validation des propositions de l'étude de faisabilité et suite à donner lors du conseil communautaire du jeudi 10 juin prochain.

**Monsieur PINARD**

**SMIPE/ Projet d'installation de points d'apport**

Il souligne la difficulté pour trouver des sites.

Ce système favorisera les décharges sauvages.

**Monsieur MUREAU**

**Etang d'Ingrandes-de-Touraine**

Il rappelle le concours de pêche à la carpe organisé le week-end prochain dans l'étang communal.

**Monsieur COUSSEAU**

**Passage de convois exceptionnels**

Il précise que la Société SAFEGE mandatée par EDF interroge les Communes pour savoir si des travaux sont prévus en 2010 sur les axes principaux.

Les Maires concernés n'ont pas connaissance des travaux pouvant perturber le passage des convois exceptionnels.

**Abattoir de Bourgueil**

Il fait part d'une réunion organisée à St Nicolas-de-Bourgueil par l'association des utilisateurs de l'abattoir de Bourgueil. Cette réunion est prévue le 27 Mai prochain à 10 heures.

La présence des Maires est vivement souhaitée.



**Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h10.**

Fait à Bourgueil, le 29 avril 2010.

*Le Président,*

**Jacques GAILLARD**